

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de Montbazens

Séance du 21 septembre 2026 Délibération n° 21092026-13	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 14 septembre 2026 Date d'affichage : 14 septembre 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Don comité local FNACA Montbazens	Excusés : Francis CAZARD (pouvoir à S. SEGUR), Fabrice SOUYRI (pouvoir à P. COURTOIS), Marie VERDIER (pouvoir donné à C. BEC), Secrétaire de séance : Céline VIGUIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 juin 2026 concernant la dissolution du comité local de la FNACA de Montbazens.

Suite à leur assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2026, l'association lègue ses biens propres à parts égales entre les 7 communes du secteur de Montbazens : Montbazens – Galgan – Peyrusse le Roc – Roussennac – Valzergues et Vaureilles.

Ce don, le comité local de la FNACA de Montbazens souhaite que la commune de Montbazens le destine à :

- La garde et conservation des drapeaux communaux ;
- Leur représentation aux diverses dates commémoratives officielles devant les monuments aux morts : 19 mars – 8 mai – 14 juillet – 11 novembre ;
- La présentation du drapeau FNACA lors de sépultures des Anciens Combattants dont la liste est fournie avec une plaque commémorative pour chacun d'entre eux ;
- L'entretien des monuments aux morts.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le don du comité local de la FNACA de Montbazens pour un montant de 1 115,05 € (mille cent quinze euros cinq centimes) avec les conditions fixées dans le courrier du 13 juin 2026 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 25 septembre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Céline VIGUIER

Le Maire,

Jacques MOLIERES


